



<b>Fiche de poste n° 17/2025_ASH COORD.- CAPPEI</b>	<b>Poste : Coordonnateur de la formation CAPPEI</b>
<b>Descriptif et contexte du poste</b>	<p>Le coordonnateur de la formation CAPPEI est un enseignant spécialisé qui possède une expérience solide dans la formation, en lien avec l'ASH.</p> <p>Il exerce sous l'autorité pédagogique de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, en charge de la circonscription des élèves à besoins éducatifs particuliers (IEN-ASH).</p> <p>Il coordonne les actions liées à la formation CAPPEI et participe à l'accompagnement et à la formation des enseignants stagiaires dans les dispositifs mis en œuvre.</p> <p><u>Condition(s) particulière(s) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Être professeur(e) des écoles, titulaire d'un CAPPEI (ou équivalent)</li><li>- Être titulaire du CAFIPEMF.</li></ul>
<b>Connaissances et compétences requis</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître précisément le cadre réglementaire relatif au CAPPEI.</li><li>- Avoir des connaissances en ingénierie de la formation</li><li>- Connaître les structures, dispositifs, ressources et problématiques liés à l'École inclusive</li><li>- Connaître les procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap.</li><li>- Connaître une pluralité de pratiques pédagogiques différenciées et adaptées</li><li>- Posséder une bonne connaissance des parcours d'orientation.</li><li>- Disposer de très bonnes qualités rédactionnelles et organisationnelles</li><li>- Disposer de très bonnes qualités relationnelles et partenariales</li><li>- Savoir communiquer avec aisance.</li><li>- Savoir rendre compte de son action à l'IEN ASH.</li><li>- Faire preuve d'une grande disponibilité et d'une réelle puissance de travail</li><li>- Être en capacité d'effectuer des déplacements sur le territoire de la Polynésie française</li><li>- Faire montre d'une éthique solide</li></ul>
<b>Missions</b>	<p><b><u>MISSIONS DE COORDINATION</u></b></p> <p>Il assure :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la conception, la mise en œuvre et le suivi des plans de formation pour la préparation du CAPPEI :</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la responsabilité des trois modules du dispositif : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tronc commun,</li> <li>▪ approfondissement,</li> <li>▪ professionnalisation</li> </ul> </li> <li>- la définition des contenus de formation, des quotités horaires et attribution des contenus aux formateurs, mise en œuvre et suivi des emplois du temps ;</li> <li>- la mise en œuvre avec les partenaires et intervenants extérieurs dans la formation ;</li> <li>- la mise en œuvre d'activités pédagogiques non présentielles (formations à distance et hybrides)</li> <li>- l'organisation et la régulation de la formation des stagiaires CAPPEI ;</li> <li>- le suivi des visites effectuées par les formateurs ;</li> <li>- l'action des tuteurs des stagiaires, en lien avec la cellule ASH et le DFCI ;</li> <li>- l'accompagnement des dossiers CAPPEI présentés lors de l'examen ;</li> <li>- la participation aux commissions, aux examens et aux jurys du CAPPEI et à la réflexion portée sur les circulaires spécifiques à l'organisation du CAPPEI en Polynésie française ;</li> <li>- la participation aux réunions d'informations ;</li> <li>- l'organisation de ressources pédagogiques relatives à la certification CAPPEI ;</li> <li>- l'animation de groupes de travail pédagogiques CAPPEI et le travail avec tous les partenaires de la formation.</li> </ul> <p><b><u>MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION</u></b></p> <p>Il est chargé de l'accompagnement et des enseignements dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la formation préparatoire au CAPPEI, domaine qui constitue la priorité ;</li> <li>- la formation continue (PRAF), en lien avec la Cellule ASH de la DGEE.</li> <li>- la formation initiale des Professeurs (Professeurs des écoles, Professeurs du second degré).</li> </ul>
<b>Résidence Administrative</b>	Circonscription pédagogique n°12 ASH (localisation à l'INSPE)
<b>Temps de travail</b>	Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures). Le besoin de continuité du service nécessite une réelle disponibilité.
<b>Contact</b>	IEN ASH : <a href="mailto:cir.ash@education.pf">cir.ash@education.pf</a>
<b>Modalités de recrutement et dépôt des candidatures</b>	<p>Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de candidature portant l'avis du supérieur hiérarchique</li> <li>- Curriculum vitae</li> <li>- Lettre de motivation</li> </ul> <p>Le dossier complet doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct au bureau des ressources humaines du 1<sup>er</sup> degré (BRH1) : <a href="mailto:brh1@education.pf">brh1@education.pf</a></p> <p>Les candidats seront convoqués pour un entretien (25') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant. Les candidats éloignés de Tahiti passeront l'entretien via TEAMS.</p> <p>L'entretien se déroulera en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposé des motivations du candidat (5') ;</li> <li>- Questionnement de la commission (20').</li> </ul> <p><b><u>Date limite de dépôt de candidature</u></b> : le 21 février 2025(midi)</p> <p><b><u>Date des entretiens</u></b> : courant fin février 2025 – début mars 2025</p>